

ce n'est pas la philologie qui lui en insufflera une. Elle constatera les diversités, les dosera, les pèsera, les expliquera, mais elle ne fera pas sortir de la variété une uniformité. Semblable crainte provient d'une fausse opinion qu'on se fait de l'origine des langues littéraires et générales. Une langue générale est toujours un dialecte, un seul, le dialecte particulier d'une ville ou d'un centre, que la fortune d'une dynastie (la capétienne) ou d'une puissance intellectuelle (Athènes) a fait rayonner de proche en proche sur les provinces environnantes. L'opinion courante prête donc à l'Université des projets et une force d'expansion qu'elle n'a pas. Pourtant le préjugé sévit si fort à l'heure présente contre le wallon que l'on supprime officiellement, partout où on le peut, le nom de *littérature* wallonne. On croit qu'il suffira de supprimer le mot pour supprimer la chose ! Tant pis, c'est malheureux pour certains adversaires, mais il existe une littérature wallonne, assez belle fille même et non sans vigueur. On aura beau en remplacer le nom par le mot baroque de *folklore*, on ne la supprimera point par cette plaisante équivoque. Mais que les politiciens se tranquilisent : reconnaître l'existence d'une littérature et l'encourager ne crée pas du tout une unité de langue. On peut favoriser l'art dramatique du Hainaut ou de la province de Liège, protéger la philologie wallonne et le dictionnaire wallon sans l'ombre d'un remords, sans courir le risque de reconnaître une troisième langue nationale.

Bien loin de faire du tort aux intérêts d'un parti qui veut la vérité et la justice, la philologie est capable au contraire d'exercer une action bienfaisante dans les débats publics, en éclairant ces disputes où l'opinion s'agite et s'énerve à faux, faute de savoir exactement les conditions d'existence du langage. Que la presse et les sociétés remettent la question des langues entre les mains des philologues : elle sera résolue en peu d'heures, selon la science et selon la justice, qui est inséparable d'ailleurs de la science. La philologie ne servira les passions de personne, elle fournira des arguments de paix et de sagesse. En faisant la preuve des emprunts continuels que les deux langues se sont faits, elle ne peut que donner à réfléchir. En recherchant les causes de cette pénétration, elle fera bien voir que, depuis les invasions jusqu'à nos jours, tant de Flamands ont épousé des Wallonnes et tant de Wallons, des Flamandes que les familles, les sentiments, les intérêts économiques sont entremêlés d'une façon inextricable. Dans la phalange nombreuse des écrivains wallons et des défen-

seurs de la Wallonie, que de noms flamands ou allemands on pourrait relever, Aerts, Bauwens, Bekkers, Clesse, Erkens, Haust, Hespel, Horreman, Lobet, Michiels, Metten, Outer, Peclers, Peeters, Pietkin, Schepers, Schoenmaekers, Schoonbroodt, Schoumakers, Serckx, Tilkin, Vanast, Vrindts, Wesphal, Wiket, Willem, Xhoffer ; et moi-même, avec mon nom allemand de la région arlonnaise, ne suis-je pas aussi un témoin de cette interpénétrabilité des sentiments, des idées et des langues ? Créer un antagonisme de langues sur une opposition de races, c'est asseoir un non-sens sur un contre-sens, voilà ce que chante cette philologie.

VI.

Reste une troisième objection, plus anodine dans la forme. Au lieu de grossir démesurément la portée de ce qu'on demande, elle consiste à diminuer l'objet de la demande de façon à le rendre ridicule. « Vaut-il la peine de créer un cours pour placer quelques observations sans lien entre elles. Ce qu'il y a d'intéressant à dire sur le wallon peut facilement être casé dans l'exposé de la phonétique et de la morphologie des langues romanes ». Nous n'avons qu'un moyen de répondre avec précision à un argument de cette espèce : c'est de dire quel pourrait être le contenu d'un cours de dialectologie wallonne. Il ne s'agit pas ici de tracer un programme *ne varietur*, mais d'indiquer dans ses grandes lignes et en courant au plus pressé la matière et les méthodes du cours à créer. Loin de nous l'idée de vouloir empiéter sur les prérogatives des maîtres plus compétents qui seraient appelés à organiser cet enseignement ou à le réaliser ; nous désirons seulement apporter des précisions afin qu'on ne nous combatte point par un simple *de minimis non curat praetor*, afin qu'on ne confonde pas ce qui est désirable avec du folklore et d'autres ingrédients extra-linguistiques.

PLAN D'UN COURS DE DIALECTOLOGIE WALLONNE.

I. *Généralités sur les dialectes et sur les dialectes romans de Belgique.* — Questions de l'individualité des dialectes, des limites de dialectes et nature de ces limites. — Délimitation pratique provisoire des groupes dialectaux de la Belgique romane. — Sens divers du mot *wallon*. — Causes de la production et des fluctuations des dialectes wallons : causes ethnographiques et géographiques (les races ; invasions et colonisations diverses ; témoignages de l'histoire et de la toponymie ; sol,

montagnes, forêts, plaines, cours d'eaux) ; causes politiques et sociales ; causes psychiques ou internes. Ces causes sont à examiner dans leur influence sur la phonétique, sur la morphologie, sur la syntaxe et sur le vocabulaire. — Le dépérissement des patois et ses causes. — Le français de Belgique. — Bibliographie.

II. *Exposé sur les sources et moyens d'information.* Etat des travaux exécutés sur nos patois et les patois environnants. — Documents pour l'histoire du wallon : 1) textes littéraires anciens : *Eulalie, Jonas, li Ver del Juise, Poème moral, li dialogue Gregoire lo pape, Aucassin ; les Historiens, le Théâtre, la chanson et le pamphlet* ; 2) supériorité des documents d'archives, cartulaires, etc. — Documents pour l'étude du wallon actuel : textes littéraires modernes. La documentation orale. L'enregistrement phonographique. — Méthodologie de la documentation orale : choix des sujets à interroger, façon de poser les questions, composition de questionnaires, systèmes graphiques, cartes.

III. *Etude particulière des dialectes.* 1) Choix de traits phonétiques pour la délimitation des groupes : le lorrain, le champenois, le wallon, le picard. — Subdivision des groupes wallon et picard en Belgique : le chestrolais, l'ardennais, le malmédien, le verviétois, le liégeois, le namurois, le montois, le tournaisien, etc. — Zones chestrolaise et picardo-wallonne.

2) Phonétique et morphologie comparée de ces dialectes : lois générales, voyelles accentuées, voyelles atones, voyelles libres, voyelles entravées ; consonnes médiales, initiales, finales ; groupes de consonnes. Changements absolus, changements conditionnels. Phénomènes généraux, diphthongaison, contraction, nasalisation, dénasalisation, assourdissement, réduction de groupes de consonnes à la finale, assimilation, ellipse et insertion de voyelles. Accidents phonétiques, métathèse, etc. — Phonétique spéciale des mots d'emprunt. — Désagrégation de la *morphologie* ancienne, reconstructions nouvelles, influence de l'analogie. — Enquêtes à faire sur place. Cartes linguistiques à dresser. Notation de textes sous la dictée. Etude de textes dialectaux très courts, choisis en raison de leurs qualités linguistiques.

3) Phénomènes *syntactiques* les plus saillants. Tours dus à l'influence germanique.

4) *Vocabulaire.* Le fond de la langue, les emprunts. Etude de mots choisis au point de vue des variantes dialectales. Recherche des origines, germanique ou romane, de ces mots. Leur évolution postérieure de forme et de sens. Variations sémantiques. — Différence entre les dialectes dans le choix des mots, le ton, l'expression, le rythme de la phrase, les habitudes syntaxiques.

L'élève doit être une activité, un collaborateur. La première chose que fera le professeur sera de s'enquérir du lieu natal de l'élève, de sa connaissance du patois. Il aura recours à son témoignage dans les comparaisons et explications dialectales. Il l'exhortera à consacrer quelques unes de ses journées de loisir à de petites enquêtes et à de petits travaux. Ces travaux, il les appréciera avec bienveillance. C'est par de semblables moyens qu'il recrutera des collaborateurs à la science du langage, sans prétendre les parquer dans la philologie wallonne, et qu'il créera peut-être des vocations.

Chaque université devrait avoir ainsi un enseignement général de grammaire, de littérature, d'histoire embrassant tout un domaine linguistique, soit roman, soit germanique, et un enseignement local plus restreint portant sur la langue du pays ou les dialectes régionaux ambiants. L'écueil de ces études particulières serait de les considérer comme ayant une fin en elles-mêmes. On ne doit jamais perdre de vue leur relation avec le groupe qu'elles sont destinées à servir.

Je le répète en finissant, cette analyse rapide n'a d'autre ambition que de montrer aux esprits défiants et aux sceptiques qu'il y a de vraies matières à enseigner, des procédés à suggérer, des impulsions à donner. Si le gouvernement estime qu'il y a lieu de créer un cours, MM. Wilmotte et Doutrepont, qui assument depuis tant d'années le labeur de l'ensemble, ne seront pas embarrassés d'organiser aussi ce département. Ils ont souvent fait place à la philologie wallonne dans leurs cours, avec le regret de ne pouvoir lui accorder davantage en comparaison de la multiplicité et de l'étendue des sujets qu'ils avaient à traiter. Je serais bien étonné s'ils ne jugeaient pas, eux aussi, eux surtout, que chaque université doit réserver une place, un coin particulier à l'étude des parlers de sa région. Les patois flamands doivent être étudiés spécialement à Gand, ceux de Picardie à Lille, ceux de la Suisse romande à Genève ou à Lausanne ; de même les patois wallons doivent être étudiés à Liège et nous faisons le vœu qu'ils le soient bientôt.

JULES FELLER.





SENTIERS ET VIEUX CHEMINS

par l'abbé A. Simonis

De nos jours se développe et se propage de plus en plus l'idée louable de protéger nos beautés naturelles. Cette bienfaisante tendance réjouira tous les admirateurs du pittoresque et tous ceux qui ont la noble préoccupation d'augmenter et d'affiner les jouissances du peuple.

Mais si l'on n'y prenait garde, faute de faire face à la fois à toutes les nécessités de la situation, la négligence d'un des aspects de la question rendrait inutile le zèle déployé concernant tous les autres. C'est une de ces nécessités que je veux examiner.

Pour que les sites protégés puissent demeurer le patrimoine national de tous, il faut empêcher que quelques particuliers aient la liberté, par l'extension excessive de leurs propriétés de supprimer abusivement tous les chemins qui les traversent. Qui ne sait que les plus beaux sites n'ont comme voie d'accès que de frustes chemins et de grêles sentiers. Qui ne sait que ces passages n'ont pas toujours la rassurante évidence d'une route ?

Il est indispensable de protéger, en même temps que les sites, les voies, — surtout les plus rustiques, — qui y amènent. Pouvoirs publics, Commission des Sites, Sociétés de protection, personnes privées doivent y concourir de tous leurs efforts.

Montrons en quelques pages le danger et ses causes, l'irréparable dommage que causerait la disparition progressive des vieux chemins et des sentiers, et les moyens à mettre en œuvre pour les sauver.

* * *

Certains penseront : ce danger est imaginaire. Ne crée-t-on pas sans cesse de nouvelles percées, des routes nombreuses ?

Sans doute, mais ce sont souvent ces nouvelles artères qui causent la disparition des sentiers et des chemins, en drainant à leur profit la circulation que ceux-ci assuraient autrefois. Rien de plus facile dès lors pour les propriétaires que de les supprimer sans bruit. Or, dans certaines régions surtout, mais dans toutes peut-on dire, notre pays offre un admirable réseau de chemins et de sentiers orientés avec art dans toutes les directions et permettant en tous sens les trajets les plus directs et les plus séduisants. Quiconque réfléchit, comprendra facilement combien il est regrettable de laisser anéantir les voies les plus pittoresques et les plus variées qui sillonnent un pays, pour n'y laisser subsister que la route monotone et banale. Certaines parties du pays de Herve, de la Hesbaye, du Condroz et de l'Ardenne ont perdu tout charme par suite de cette banalisation systématique. Que de régions dépourvues d'accidents de terrain seraient banales et sans beauté, si leurs admirables chemins n'y créaient des sites délicieux !

Mais par quels moyens se produisent ces regrettables disparitions ? Par des moyens, hélas ! trop courants et trop simples !

La coupable est parfois une route nouvelle. Si elle emprunte l'assiette du vieux chemin, celui-ci est par le fait supprimé. Si elle se contente de marcher dans une direction parallèle, le vieux chemin abandonné sera englobé peu à peu dans les propriétés riveraines ou revendu comme inutile.

Mais les auteurs les plus fréquents de ces attentats à la propriété publique sont les propriétaires et surtout les gros propriétaires. Leur haute situation met d'ailleurs souvent en leurs mains la puissance. Combien d'entre eux ne se dévouent aux intérêts communaux qu'en vue de s'octroyer tels avantages que nul n'osera leur disputer ? Combien n'en voit-on pas qui ne se montrent larges et généreux que pour fermer toute issue aux réclamations ?

Ils déploient d'ailleurs, on doit le reconnaître, en vue de ce but déloyal, une habileté digne d'une meilleure cause. Il n'est pas de trucs qu'ils n'imaginent. Le plus brutal est la fermeture du chemin : qui osera douter du droit de celui qui agit avec une telle désinvolture ? Dans certains cas, la commune ne peut récupérer la liberté du passage qu'au prix d'un procès dont elle devra payer les frais. Le stratagème qui réussit le mieux et qui est le plus employé est l'apposition d'une pancarte mensongère (chemin interdit, propriété privée, etc.), ou ambiguë (Défense de circuler dans les bois, Bois interdit, pièges à loups, Attention !). Le

piéton étranger à la région croira privé un chemin public et ne l'empruntera plus. Peu à peu le passage tombera en désuétude et en quelques années, le tour sera joué.

La plupart des poétiques voies couvertes qui feraient les délices des promeneurs besogneux ne sont donc pas rachetées mais volées. On ne stigmatisera jamais comme elles le méritent ces infamies cachées.

Nous ne parlerons pas des marchés auxquelles les communes ou intimidées, ou ignorantes, ou trompées, ne savent pas se soustraire. J'ai vu des avantages dérisoires octroyés par un propriétaire en échange de la suppression d'une pittoresque promenade. J'ai vu englober dans un parc une drève ombragée d'arbres séculaires, à charge de créer un court tronçon de route pour la remplacer.

Ces désolants errements se multiplient partout, mais, là surtout où ils sont le plus dommageables, je veux dire dans les contrées où par suite de la création de nombreuses villégiatures on voit se cloturer les bois autrefois accessibles à tous.

Donc, il n'en faut pas douter, nos chemins les plus pittoresques et nos sentiers les plus charmants sont sérieusement menacés et ils s'anéantiront graduellement si l'on n'y oppose sans tarder une action énergique.

* * *

Nous n'aurons pas grand peine à faire ressortir tout ce que le public perd à ces spoliations tant au point de vue poétique qu'au point de vue esthétique.

Raccourcis rapides, bondissant par monts et par vaux, perçant de leur trajectoire directe champs, bois et agglomérations, les sentiers établissent des communications promptes entre les diverses parties d'une région. D'autre part, leurs allures primesautières les font variés, pittoresques. C'est eux qui pénètrent dans les vallons solitaires, explorent le fond des bois, jettent d'aventure aux parcs somptueux un regard indiscret, se tortillent sur le flanc des montagnes, escaladent les pentes, se penchent sur les abîmes, embrassent des lointains sans bornes.

Les vicilles voies qu'ombragent deux fortes haies allient comme les sentiers, l'utile à l'agréable.

Les grand'routes larges et découvertes sont tout indiquées pour la circulation rapide de véhicules dangereux et tapageurs. Mais combien elles sont inconfortables ! L'hiver — et même

l'été dans notre pays pluvieux, — la rafale y sévit et jointe à la pluie, à la neige, elle y rend la marche intolérable. L'été, la chaleur en est intense, la poussière, malsaine, la blancheur aveuglante. Le passage tempétueux des autos leur enlève toute sécurité et surtout tout charme.

Les chemins entre deux haies deviendraient, au prix d'un minime entretien, des modèles de confort. Qu'ils relient bien par leur multiple réseau les diverses parties d'une région ! Qu'ils soient confortables, l'hiver, calfeutrés par leur ceinture de taillis contre les vents et les frimas ; qu'ils soient ombrageux l'été sous les frais abris de leur vert feuillage. Leurs courbes gracieuses varient les coups d'œil, tantôt confinés sur un simple coin de verdure, tantôt prenant d'enfilée le mystérieux alignement d'une longue allée. Asiles du calme et de la méditation, ils sont vraiment pour les pauvres des avenues de parc assurant avec le repos une saine solitude.

Chemins et sentiers sont le précieux patrimoine de tous. Autant et plus que la grand'route ils sont un bien national qui devrait être inaliénable.

Le chose paraîtra plus évidente encore si l'on réfléchit que malgré la multiplicité des moteurs de tout genre, le nombre des piétons ne fait que grandir : par nécessité comme par goût, beaucoup de Wallons sont promeneurs ; ils aiment et l'exercice physique au grand air et la flânerie dans un beau site. Le culte de la nature et le goût du beau se développent sensiblement. Et comme je l'ai signalé en passant, la classe sociale qui de plus en plus utilisera le chemin et le sentier, est celle qui doit exciter le plus vif intérêt : la classe ouvrière d'élite, celle qui méprise les viles vapeurs de l'alcool et les vaines séductions des sports, et sait jouir, en famille, des joies reconfortantes de la campagne. Il est inconsideré de restreindre, dans un pays aussi peuplé que le nôtre, les aises du public quelque inutiles qu'elles puissent paraître. Inutile aujourd'hui, le coin sacrifié à l'accaparement égoïste d'un seul, a toutes chances de répondre demain à d'urgents besoins. Que si l'on qualifie de pur luxe cette facilité, combien serait justifié ce luxe accordé à ceux qui manquent parfois de nécessaire. Chaque sentier supprimé, chaque chemin détruit est enlevé, volé à tous ceux qui, petits bourgeois ou ouvriers, n'ont pas à leur disposition les allées ombrageuses et les vastes espaces d'un parc privé.

Quoi de plus sage d'ailleurs que de donner un siège spécial aux divers genres de circulation : aux chars rapides et au gros roulage

la route, aux petits véhicules le chemin, aux piétons et aux promeneurs le sentier. Il serait presque nécessaire de doubler d'un sentier toutes les voies qu'encombre un mouvement trop intense. Il serait en tous cas utile de créer des raccourcis dans les régions qui en sont dépourvues, d'assurer partout un accès aux rives de nos cours d'eau. Souvent de courts tronçons de raccordement suffiraient à épargner au public d'immenses détours.

* * *

Pour envisager la question d'une façon pratique, quel est le but à poursuivre, quels sont les moyens à employer pour remédier à la situation exposée ci-dessus ?

Ce but est clair : empêcher toute suppression de chemins ou de sentiers sous quelque prétexte que ce soit. Ne jamais permettre à un grand propriétaire d'englober dans son terrain les voies de communication qui le traversent, si inutiles qu'elles puissent paraître. Ne jamais concéder à un particulier des échanges qui soustraient au domaine public soit un joli coin, soit un vaste panorama. Se montrer jaloux tout particulièrement des voies charmantes qui longent le bord de nos rivières. Bien plus, on ne doit aliéner aucun excédent de voirie. Rien d'harmonieux comme ces élargissements pittoresques qui rompent la monotone désolation des alignements. L'excédent de voirie, le chemin « inutile » doivent être les endroits d'élection pour établir des coins ombragés et fleuris. Là peuvent croître sans entraves arbres et plantes ; là une nature fruste et libre peut s'épanouir à l'aise.

Nous sera-t-il permis d'ouvrir une parenthèse en faveur d'une idée que nous avons maintes fois défendue : Cette protection du sentier et du chemin ne pourrait-elle s'étendre aux grandes haies en obtenant une application non brutale mais intelligente du désastreux règlement qui prescrit la hauteur uniforme de 1,40 m. ? Qu'un tel règlement arme le commissaire-voyer contre certains abus, rien de mieux ; mais qu'il devienne la règle inflexible fournissant le modèle de toute haie, rien de moins pratique et de plus laid. Qui ne sait que, rarement, les hautes clôtures feuillues entretiennent l'humidité ? Qui ne sait que, — surtout garnies de futaies, — elles brisent les vents dévastateurs, adoucissent les rigueurs des gelées, tempèrent la rigueur du climat ? Qui ne voit la dérisoire inutilité d'une telle exigence, puisque à 2 m. de recul, on peut laisser croître les futaies les plus hautes ?

Le but nettement défini, quels moyens employer pour l'atteindre

surement ? Les particuliers et les sociétés privées peuvent y concourir, mais on ne peut aboutir, dans les questions de voirie que moyennant une large et puissante intervention des pouvoirs publics. Le particulier ne peut guère intervenir que pour signaler les suppressions qui se méditent ou se préparent dans les divers coins du pays. Mais à ce titre ils peuvent rendre de signalés services en avertissant soit la Société nationale, soit telle autre société locale ou régionale qui peut user de publicité ou de moyens de coercition appropriés.

Les sociétés privées peuvent prétendre à une influence décisive : parlant au nom de tout un groupe dont elles défendent les intérêts. Telles sont les sociétés qui organisent au travers du pays des excursions pittoresques et archéologiques. Qu'elles empruntent de préférence dans leurs ingénieux itinéraires, les vieux chemins, les aimables sentiers. Leurs signes de touristes sont un fil conducteur pour d'autres que leurs membres et empêcheront tel ou tel chemin « inutile » de devenir désuet. Elles peuvent au besoin intervenir auprès des pouvoirs compétents pour obtenir la réouverture de tel ou tel passage usurpé, elles peuvent protester contre tel détournement de sentier qui priverait le public de coups d'œil pittoresques.

Les communes semblent évidemment bien en situation de sauvegarder ce précieux patrimoine national. Les chemins et sentiers leur appartiennent, elles en ont la garde et l'entretien ; elles sont sur place et peuvent avoir connaissance de tous les abus. Des moyens très simples leur permettent d'affirmer leurs droits. Qu'elles apposent surtout aux sentiers peu fréquentés des poteaux indiquant la direction ; qu'elles mentionnent pour éviter toute équivoque, la nature et au besoin la largeur de la voie renseignée. Ce procédé aura en outre l'avantage d'engager le promeneur à sauvegarder, par l'usage, le droit de passer. Qu'en cas d'obstruction par un propriétaire, elles chargent tels de leurs subordonnés d'user du passage, même si des bris de clôture sont nécessaires : elles mettront ainsi l'usurpateur dans l'obligation de poursuivre le piéton et de prouver son droit. Enfin, qu'elles procèdent chaque année à un entretien sommaire des chemins même les moins suivis.

Mais souvent la commune sera, ou impuissante, ou malavisée, ou malintentionnée. Parfois elle n'osera combattre tel homme influent dont elle ne peut se passer. Parfois, certains de ses membres se seront glissés dans son sein pour s'assurer le bénéfice de

telle ou telle modification de la propriété communale et s'ingénier, pour cela, à lui faire mal comprendre les véritables intérêts de ses administrés et du grand public. Nous ne croyons pas exagéré d'affirmer que, dans un grand nombre de cas, la commune est l'organe le plus désarmé, le plus impuissant pour résister à ce genre de pression. La Députation permanente ne pouvant qu'entériner ses décisions, les droits du public seront sacrifiés tant qu'un organe vraiment indépendant ne sera pas appelé à les défendre. Il est donc indispensable que, pour le point qui nous occupe, la commune soit soutenue et contrôlée par l'Etat aidé de la Commission des Sites.

Aussi bien l'Etat est le tuteur en titre des communes ; il est en même temps le mieux qualifié pour intervenir quand il s'agit d'intérêts qui ne peuvent être servis que par un pouvoir à l'abri d'influences privées. C'est lui qui décide de toutes les questions qui concernent les routes de grande communication. Pourquoi, dans un objet d'intérêt général tel que la conservation des chemins et sentiers, n'interviendrait-il pas dans les cas où les communes se trouvent impuissantes ? C'est donc lui qui doit juger en dernier ressort quand il s'agit de décisions que les communes ne peuvent prendre avec compétence et indépendance. Qu'il autorise tout citoyen belge à réclamer, comme pour la conservation des paysages, contre toute suppression ; qu'il dresse une carte bien détaillée des chemins et sentiers et que cette carte se trouve dans chaque commune à la vue du public.

Rien ne peut plus contrarier ceux qui méditent de sournoises suppressions que la pleine lumière dévoilant à tous quels sont leurs droits. Nous possédons sans doute la carte de l'Etat-major très complète, mais elle mentionne aussi les chemins privés et dans ses éditions successives elle cesse de porter les voies de communication qui ne sont plus en usage et qui tombent ainsi en oubli.

Que l'Etat qui, aidé de la Commission des Monuments, défend notre patrimoine artistique, aidé de la Société nationale des Sites et de ses filiales, protège donc le patrimoine national des voies d'accès aux coins pittoresques. Qu'il interdise en principe toute suppression de chemin ou de sentier, toute aliénation d'excédents, toute diminution de ce qui constitue le bien de tous et surtout le bien des petits. En notre temps de démocratie et de progrès constant du bien-être général, des facilités de ce genre doivent non se restreindre mais s'étendre.

Ce programme complet peut paraître d'une réalisation lointaine. Signalons-en la partie immédiatement réalisable. Il est certes possible d'obtenir sans retard : que la Commission des Sites et les sociétés privées de protection soient averties et consultées, concernant les suppressions qui se préparent ; que l'on plante des poteaux de direction protégeant les chemins menacés ; que l'écoulement des eaux soit assuré dans les voies que la boue rend impraticables ; qu'une affiche, bien visible dans chaque commune, prie les particuliers d'adresser leurs réclamations éventuelles à la Commission des Sites ou aux sociétés privées de protection qui sont le mieux à leur portée.

Nous espérons avoir démontré dans ces quelques pages qu'il y a sérieux danger de perdre, lambeau par lambeau, toutes les voies si intéressantes qui soustraient le voyageur et le promeneur aux détours incommodes et à la banalité des grand'routes ; que cette disparition serait éminemment regrettable car elle anéantirait tout ce qui fait le charme varié et imprévu des régions les plus délicieuses de notre patrie ; que ceux-là surtout seraient atteints par ces destructions qui n'ont ni le loisir de chercher au loin, ni les moyens d'acquérir en propriété, les saines jouissances de plus en plus recherchées aujourd'hui.

Nous nous adressons et à la Société Nationale des Sites et à l'Etat et nous leur demandons légitime protection. Il ne s'agit pas de faire des dépenses ruineuses, mais de conserver un bien existant. Il n'est pas question de léser les droits acquis mais de ne pas laisser périmer les droits de tous. Il n'est pas question de faire obstacle à un progrès mais d'arrêter un recul contraire au bien-être.

Nous comptons fermement qu'il sera fait droit à notre réclamation par des efforts pratiquement conçus et suivis de résultats.

ALBERT SIMONIS.

Curé d'Esneux,

Membre de la Ligue pour la Protection
des Sites du Pays de Liège.



VERS ET PROSES DE CHEZ NOUS

GARS DE CHEZ NOUS

par Louis Banneux

Bien brève la dernière lettre du cadet de Bruxelles. Et, bien qu'il la connût par cœur, le vieux Jean-Pierre, l'ancien roi des bûcherons d'Ardenne, l'épelaient pour la vingtième, la trentième fois peut-être.

Elle portait :

« Une grande nouvelle : je suis nommé maréchal des logis ! Le Commandant, sur mes nouveaux galons, me donne un congé de huit jours. Je vous arriverai samedi. Que personne ne se dérange. J'espère que la neige ne m'empêchera pas d'être avec vous pour réveillonner.

» Je vous embrasse tous.

Lambert.

« P. S. — J'aurai le plaisir de remettre enfin à maman le petit cadeau promis. »

Ce « petit cadeau », seule, la brave mère le connaissait. Jamais elle ne consentait à souffler mot du secret tenu entre elle et son « fieu ». Ah ! on serait étonné.

Le matin du grand jour, Jean-Pierre, en tremblotant, égorgé le chevreau, celui-là même qui devait remplacer Grisette. Vous n'avez pas connu Grisette ? C'était la brave chèvre qui, si longtemps, leur avait fourni le lait. Pourquoi aussi son pis, jadis toujours gonflé, se desséchait-il ?

Maintenant, assis devant la taque enfumée, une rustique tabatière en écorce de bouleau dans la main gauche, l'index et le pouce de la dextre serrant une prise de carotte râpée, insoucieux des préparatifs gastronomiques de sa femme et de sa fille affai-

rées, l'homme des bois se remémorait sa longue et peineuse existence. Fils et petit-fils de bûcheron, il « bûcheronnait » tout jeune à son tour et, promptement ma foi, il faisait honneur à la vigueur de sa race. Personne comme lui pour camper une hutte, confectionner le matelas de feuilles sèches et de paille. On n'ignore pas que les bûcherons, autrefois nombreux dans le pays, séjournèrent dans les coupes huit et quinze jours avant de rentrer au logis pour le réapprovisionnement. A des lieues à la ronde, des ans et des ans, on vantait sa serpe et sa cognée, car à l'abatage comme au façonnement, Jean-Pierre n'avait pas son maître. Il lui fallait du reste cette vaillance pour élever les petits. Il en était venu six, la demi-douzaine. Deux manquaient, fauchés, adolescents, par un climat outrancièrement éclectique. Jacques, l'aîné des garçons, se rebiffant à la besogne, s'en était allé vers les régions industrielles, alléché par les hauts salaires ; le père, depuis, l'avait absous de sa désertion. Il est vrai que son Lambert le vengeait dans ses fibres ancestrales. Découplé à ravir, courageux comme pas un, et jovial par surcroît, il fournissait une tâche d'ouvrier d'élite, quand la conscription le prit. Son terme de milice terminé, il s'engageait dans la gendarmerie, la profession d'homme des bois, Jean-Pierre en convint tout le premier, ne nourrissait plus son homme. Or, il réclamait un soutien efficace, devenu invalide par suite d'une fracture mal soignée de la rotule. Et Lambert dépassait l'attente de ses chers vieux. Sur la solde de gendarme, il avait économisé, franc par franc, de quoi leur servir une honnête mensualité, accrue au fur et à mesure de son avancement. Le voilà aujourd'hui, le fils du bûcheron Jean-Pierre, parvenu tout jeune à une position enviée. Et il n'en resterait pas là. Lambert, avec son énergie, obtiendrait bien un jour les aiguillettes en argent... Deux larmes de bonheur perlèrent de ses yeux clos.

A la vieille horloge à poids, sept coups lentement tintèrent.

— Il arrive à Marcour, remarqua Jean-Pierre, tiré de sa rêverie.

— Oh ! il ne reviendra pas par le bois ; il pourrait s'égarer, avec ces paquets d'hiver, répartit la fille, superbe de santé, belle luronne des hauts plateaux.

— Que racontes-tu « bâcèle » ? Lambert, se perdre ? Mais il connaît tous nos bois comme sa poche !

— N'empêche que je préférerais le voir rentrer par la grand' route, observa la maman, qui tournait le fer à galette. Nous aurions dû le prévenir.

— Bah ! bah ! conclut le papa.

Sur ces entrefaites, le garde-forestier, un ami de Lambert et l'un des prétendants de Lucie, entra, blanc comme un meunier.

— Il neige, mais il neige !... expliqua-t-il en se secouant dans le porche.

C'est un trapu, la barbiche et les cheveux épais, un vrai sanglier, le fléau des affuteurs et des braconniers.

S'il répondait à l'invitation de Lucie, au lieu de garder le gibier, — ils l'appréciaient, les manants, aux fêtes carillonnées : ça change l'ordinaire ou garnit le gousset, — c'est qu'il avait deviné la préférence des parents pour l'un de ses rivaux, un sien cousin, cultivateur cossu et nemrod de contrebande réputé.

Déjà, le cent de piquet, le piquet voleur, le piquet normand, le rams s'étaient succédé à la grande joie de Jean-Pierre : le gros Paul s'évertuait à perdre de son mieux, quitte à lutiner Lucie davantage.

— Allons, ramassez les cartes, intima la maman. Je mettrai la table. Lambert ne peut tarder.

— Cristi ! déjà neuf heures et demie, s'étonna Jean-Pierre.

Une demi-heure passa, puis une autre, longues comme deux jours sans pain.

Tous les yeux, trois paires du moins, suivaient, pleins d'inquiétude, la marche trop lente des aiguilles ; l'horloge tic-tac-qua, impassible, sa complainte monotone, sous la direction d'un lourd balancier de cuivre reluisant.

— Il lui sera arrivé malheur ! s'exclama enfin Jean-Pierre, angoissé.

« Dis, Lucie, va quérir ton beau-frère ; vous irez à la rencontre de Lambert.

— Je les accompagnerai, fit le garde.

— Pardienne ! Tout de même. Mais c'est à toi, bien sûr, de prendre la place de Lucie, affirma le père.

« Ah ! si ce n'était ma pauvre patte ! soupira-t-il encore, en jetant une œillade qui en dit long au galant.

* * *

Voici que les cloches, perçant de leur sonnerie vive et joyeuse les lamentations effrénées de l'hiver, rassemblent le village aux matines. Pour la première fois, Jean-Pierre, sa femme et leur fille n'ont pas répondu à l'invite persuasive des messagers célestes. Ils sont là, autour d'un feu de tourbe, à égrener le rosaire, sup-

pliant le doux Jésus de leur ramener le bon Lambert. Le marmotement de leurs *ave* fait comme une brise lointaine, que soulignent les ronrons d'un gros matou, pelotonné dans un panier vermoulu.

Soudain, on heurta la porte.

D'un bond, Lucie alla tirer la bobinette.

Bonne Sainte-Vierge ! clama-t-elle à la vue de son frère livide, harassé, au bras de Joseph, un grand blond, osseux, le soupirant préféré des vieux.

Jean-Pierre avança son fauteuil où, avec des soins de mère, il installa son « fi », débarrassé de l'ample manteau et du grand sabre cliquetant sur les carreaux de la pièce. La maman, larmoyeuse, lui servit une tasse de lait chaud, tandis que Lucie lui tirait ses bottes éperonnées et le chaussait de galoches, tièdes sous le poêle.

— Ouf ! ça va mieux, dit Lambert.

— Quoi qu'il y a eu ? questionna Jean-Pierre.

— Il y a qu'au beau milieu du bois, avec cette neige qui aveugle et masque tous les points de repère, je me suis égaré. J'errais depuis des heures quand, fourbu, transi de froid, mourant de faim, pris de vertige, je m'affalai au pied d'un hêtre. C'est là que Joseph me cueillit. Sans lui...

Et il acheva d'un geste sa pensée.

— Je ne m'attendais pas à semblable capture, surtout au Posty, avoua Joseph, embarrassé.

» Même, en distinguant le bonnet de police, ma première idée fut de prendre la poudre d'escampette. Ma deuxième idée fut : Lambert !

» Ah ! non, franchement, il n'était pas fier notre maréchal des logis, lorsque je le secouai. Mais, vous le voyez, il possédait encore de belles réserves : il n'y paraît plus rien.

— Mâtin ! tu savais le gros Paul ici à la veillée, assura Jean-Pierre, paternel.

— Ce n'est pas un « nuton », ricana Joseph.

— Tu le guettais.

— C'est de bonne guerre.

— Et tes prises ?

— En lieu sûr.

— A moins que ton cousin n'ait l'amabilité de te les rapporter...

— Qu'est-ce que vous racontez ? Jean-Pierre.

— Depuis plus de deux heures, il est parti, en compagnie de mon gendre, au-devant de Lambert.

— Il reviendra doublement bredouille. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, ni la dernière, j'espère...

— Voyons, on dirait que vous boudez au gâteau, implora Lucie. Regaillardi, Lambert alla prendre dans une valise les petits cadeaux habituels : une tabatière au père, une broche à la sœur ; à Joseph, il offrit une belle pipe en racine de bruyère.

— Tu viendras dîner avec nous, Joseph, engagea Jean-Pierre.

— Il n'oserait manquer, renchérit Lucie.

— J'irai le relancer, si c'est nécessaire, affirma Lambert, qui, de la poche intérieure de sa tunique, retirait une enveloppe cachetée.

» Voici pour toi, maman. Le compte y est. Tu n'auras pas à regretter Grisette, dit le brave gars, tout rouge de plaisir.

Et la chère vieille, après avoir embrassé son « fieu » en pleurant, aligna sur la table, aux yeux émerveillés des siens, quatre billets de cent.

— Il m'avait toujours promis une vache, confessa Françoise. En voici pour une belle.

Jean-Pierre, pour cacher son émotion, se moucha bruyamment, tandis que Lucie, du bout du tablier, essuya une larme de fierté.

Contre le pas usé de la porte, des hommes secouaient leurs patins de neige.

— Le revoici, annonça Jean-Pierre.

— Enfoncés ! Une belle course pour le roi de Prusse ! vociféra le garde en poussant l'huis. Pas de Lambert, ni à Marcour, ni à Marcouray, ni nulle part. Il ne rentrera que demain.

Le gros Paul blêmit en apercevant le sous-officier et, assis aux côtés de Lucie, son cousin Joseph ; il dégustait, dans une pipe toute neuve, un tabac aromatisé qui parfumait la cuisine.

— Je suis revenu par la grand'route, intervint Lambert, sentant la gêne peser. A Samrée, j'ai trouvé Joseph chez l'Amadou ; naturellement, nous avons fait route de compagnie.

» Mais je vous revaudrai cela.

Il fallut les instances de toute la maisonnée pour que le garde consentît à se restaurer. Sans la présence du gendre, qui bouffait dur, il eût déclaré n'avoir besoin de rien.

Lambert, bien inspiré, offrit des cigares.

— Ce sont des bruxellois, plaisanta-t-il.

— Nous les apprécierons demain, ou plutôt ce midi, corrigea le gendre, en mettant le sien en poche avec précaution. Pour l'instant, nous irons « schlope ».

— Tonnerre ! il est trois heures, accentua Jean-Pierre, qui bâillait, visiblement exténué.

Et le gendre, Joseph et Paul se retirèrent en souhaitant la bonne nuit : « *Bone nuit' à tertos* » !

Les deux cousins se séparèrent, sans un mot.

Enfants de deux sœurs, du même âge, gais lurons, ils avaient vécu coude à coude, comme soudés l'un à l'autre, leur enfance batailleuse, leur adolescence friponne, une partie de leur jeunesse riieuse. De concert, ils avaient braconné, au grand désespoir des parents, inquiets de leur témérité.

Nommé garde, Paul, faisant peau neuve, avait signifié brièvement à Joseph que les « cravates » et les chasses à l'affût n'étaient plus de saison.

Peine perdue. Narguant même le représentant de l'autorité, Joseph prenait plaisir à conter ses prouesses.

— Rira bien qui rira le dernier, opposait Paul aux quolibets dont on l'accablait parfois, après boire.

Et la colère fit place à la haine, lorsqu'il apprit que son cousin, par bravade plutôt, recherchait celle dont il voulait faire sa femme.

Il se jura à lui-même d'épouser Lucie, coûte que coûte, et de pincer le fanfaron.

* * *

Des ans passèrent, au cours desquels la commune de Lamormenil enregistra plusieurs deuils. Jean-Pierre mourut, chargé d'ans, sans voir se réaliser le rêve de sa vieillesse, mais en bénissant Lambert de son dévouement pour les siens. « Il n'y en a pas de pareil », proclamait-il volontiers. Et la rumeur publique confirmait ce verdict sans réserve.

Paul et Joseph s'épiaient. Aucun ange de douceur n'était plus là pour calmer leur rancune exacerbée. Leur sourde inimitié se trahissait maintenant dans les moindres occasions.

Une détente se produisit chez Joseph, ensuite de son union avec la Ramette. Flirteur réputé, il avait été pris au piège. A sa décharge, disons qu'il avait régularisé la situation sans trop se faire prier, bien que l'engrossée n'eût point d'apport.

Cela lui avait été une utile diversion, de s'occuper de la

marmaille, trois mioches, à la queue leu leu, lui étant survenus.

Il comptait quatre à cinq ans de mariage, quand, impérieuse, la passion du fusil le reprit. Sa femme avait beau le supplier, le morigéner, Joseph ne rêvait que bricole et affut. Et avec cela il était devenu d'une ladrerie...

Un fusil démontable l'accompagnait sans cesse. Il le dissimulait d'ordinaire dans une gaine de cuir fixée sous le fond de la charrette. Cela lui permettait, au cours de ses travaux champêtres, de profiter de toute occasion propice et, parfois, d'alarmer le garde, à présent le mari de Lucie. D'instinct, la connivence générale lui était garantie.

Un samedi, dans un champ de genêts d'or, hauts de plus d'un mètre, Paul découvrit une bricole « d'artiste ». Sur le coup, il en reconnut le propriétaire.

Le soir, après un détour interminable, il alla se blottir à proximité, attendant avec sa patience coutumière la venue du braconnier. Au petit jour, Joseph parut. Après une inspection minutieuse des environs, il fila droit au but, les yeux brillants de convoitise.

Maintenant, courbé en deux devant le lacet où il ne trouve rien, il exprime sa déception :

— Ah ! vous êtes venu faire toup-toutoup, toup-toutoup ! Et l'on ne vous a pas pris...

Comme un ressort qui se détend, à dix pas le garde bondit.

— Ah ! t'es venu faire toup-toutoup, toup-toutoup ! Mais je t'y prends, moi !

— Après ?

— Tu le verras.

Pitoyable, la Justice le condamna conditionnellement, sans même que Joseph eût besoin de dépêcher au juge, préalablement à sa sentence, un « noble courrier » conciliateur.

Riant sous cape, le garde continua sa surveillance. Le cousin tirait tout de même un gibier de loin en loin. On racontait, en cachette, bien entendu, qu'un oncle mort dans le « bon pays » lui avait légué un fusil perfectionné. Une merveille !

Lucie ne partageait pas l'aversion de son mari pour Joseph. Mais craignant les rebuffades, elle se gardait d'intervenir en sa faveur.

Il advint que son enfant tomba malade. On appréhendait une méningite. Et le père était absent pour toute la journée.

Sans hésiter, Joseph chaussa ses bottes de sept lieues et s'en

fut quérir le médecin de Laroche, à plus de douze kilomètres de distance. Avec la même serviabilité, il retourna à la bourgade chercher la potion médicale.

Tout le temps de la maladie du petiot, qui d'ailleurs réchappa, le braconnier se tint coi, en dépit des commandes de chevreuil.

Lucie, dès qu'elle put, alla remercier le cousin de son dévouement. Cette démarche fut un événement pour le village. Le garde, lui, feignit de l'ignorer.

Il avait du devoir une conception héroïque, protégeant le gibier du bon Dieu plus que son fils.

Un jour, l'aîné des bambins de Joseph se vanta, à l'un de ses condisciples, que le curé de X... était venu commander un beau chevreuil pour son adoration ; il s'engageait à le payer sept *pèces* (35 francs).

Ce propos fut rapporté au garde par le naïf confident, son voisin et le compagnon de jeu de son Eugène.

Alors, comme pour l'assaut d'une forteresse, Paul, stratège émérite, dressa ses batteries. Il n'aurait point de cesse, dût-il passer à la belle étoile les cinq nuits qui le séparaient de l'échéance fixée, qu'il n'eût pris l'audacieux, *flagrante delicto*.

Diane, visiblement, protégeait son fidèle. Le troisième jour, par un magnifique clair de lune, Joseph, embusqué dans une sous-futaie près d'une coulée, attendait la venue du chevreuil choisi pour la diserte gourmandise des oints du Seigneur.

Ni une tranche de grutte ou de cuissot n'avait jamais flatté le palais du braconnier, bien qu'il s'en fût souvent léché les babines. Toujours l'appât de belles pièces de cent sous calmait sa friandise. Passe encore de se réserver une casserole de lièvre ou de lapin sauvage, mais un chevreuil...

Inconsciente du danger, la victime élue se présenta, légère, à vingt mètres. Un coup de feu retentit, qui l'étend raide morte, sans un brame.

Voilà de la besogne bien faite, apprécia sans doute in petto l'affuteur.

Précautionneux, il attendit pour s'élancer.

A présent, la bête pantelante hissée à califourchon sur ses épaules, Joseph l'emporte, à grandes enjambées, vers un clair ruisseau proche, où il l'éventrera à l'aise.

Soudain, il perçoit une galopade. Se retournant, il reconnaît le garde qui fonce sur lui à moins de cent pas. Paul, de sa cachette, en avait déjà franchi le double en rampant, dès la percussion de l'arme.